



Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes

840, rue Pasteur - B.P. 33  
38670 Chasse-sur-Rhône  
Tél. : 04 72 49 23 30  
Fax : 04 72 49 23 39  
chasse@aliantis.net

---

**Association CHASSIEU-DECINES FOOTBALL CLUB**  
**17, chemin du Trêve**

**69680 CHASSIEU**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES**  
**ANNUELS**

**Exercice clos le 30/06/2020**

**Commissariat Finances Révisions**

Membre de



# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CHASSIEU-DECINES FOOTBALL CLUB relatifs à l'exercice clos le 30/06/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association CHASSIEU-DECINES FOOTBALL CLUB à la fin de cet exercice.

## 2. Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/07/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos travaux ont spécialement porté sur le contrôle de l'adéquation des montants présentés dans les postes de produits : subventions, cotisations et mécénat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### 5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

## 6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chasse sur Rhône, le 18 Novembre 2020

**COMMISSARIAT FINANCES REVISION**  
Représenté par  
**Pierre-Philippe DEBARD**

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	78 441	18 322	60 119		60 119		
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>TOTAL II</b>	78 441	18 322	60 119		60 119	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises				302	302	100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances	19 913		19 913	7 131	12 782	179.25
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	40 519		40 519	42 953	2 435	5.67	
Charges constatées d'avance (3)	470		470		470		
	<b>TOTAL III</b>	60 902		60 902	50 386	10 516	20.87
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	139 343	18 322	121 021	50 386	70 635	140.19

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
PROPRES	Capital (Dont versé : )	11 002		9 438		1 565	16.58
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>RESERVES</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	23 810		1 565		25 375	NS
Subventions d'investissement	15 328				15 328		
Provisions réglementées							
<b>TOTAL I</b>	2 520		11 002		8 482	77.09	
PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>TOTAL II</b>							
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>TOTAL III</b>						
	<b>DETTES FINANCIERES</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	76 472				76 472	
	Concours bancaires courants			16 695		16 695	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 111		4 251		3 860	90.81
	Dettes fiscales et sociales	10 657		5 598		5 060	90.39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	17 580		5 875		11 705	199.22	
	Produits constatés d'avance (1)	5 680		6 965		1 285	18.45
	<b>TOTAL IV</b>	118 500		39 383		79 117	200.89
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	121 021		50 386		70 635	140.19	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

118 500

39 383

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises	10 288		10 288	15 649	5 361	34.26
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	183 001		183 001	208 009	25 008	12.02
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	193 289		193 289	223 658	30 369	13.58
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			38 577	46 767	8 191	17.51
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 003		1 003	
Autres produits			157 015	156 282	732	0.47
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			389 884	426 708	36 824	8.63
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises			2 251	3 421	1 170	34.21
Variation de stock (marchandises)			302	92	394	428.68
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			250 176	259 246	9 070	3.50
Impôts, taxes et versements assimilés			1 057	2 122	1 065	50.20
Salaires et traitements			137 321	147 065	9 744	6.63
Charges sociales			8 156	11 965	3 809	31.83
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			18 322		18 322	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			405	2	404	NS
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			417 990	423 729	5 739	1.35
<b>I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			28 106	2 979	31 085	NS
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		381	381	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL VI</b>		381	381	
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		381	381	
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>		28 487	2 979	31 466 NS
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 822	1 858	36 1.94
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 672		4 672
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>		6 494	1 858	4 636 249.48
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 818	3 272	1 455 44.46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL VIII</b>		1 818	3 272	1 455 44.46
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		4 677	1 414	6 091 430.67
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		396 378	428 566	32 188 7.51
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		420 188	427 001	6 813 1.60
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		23 810	1 565	25 375 NS

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées